

***Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement***

ART. 8

N° 471

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 471

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 8

Dans l'alinéa 20 de cet article, après le mot :

« confinée »,

insérer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec un amendement antérieur du rapporteur au nom de la commission visant à modifier la rédaction de l'article L. 532-2 du code de l'environnement (alinéa 8) de manière à ne pas figer la liste des utilisations d'OGM pouvant faire l'objet d'un confinement.